

# L'APSF, 20 ANS DE PROGRÈS

au service du financement des ménages et des entreprises



#### PRÉFACE

La loi bancaire du 6 juillet 1993 relative à l'activité des établissements de crédit et à leur contrôle a constitué un tournant majeur pour les sociétés de financement spécialisé au Maroc. En effet, celles-ci, en vue de pouvoir continuer à exercer leur activité, ont dis saisfaire aux exigences nouvelles de l'agrément les y autorisant, désormais sous le statut d'établissement de crédit.

Dans le cadre de la loi bancaire en vigueur depuis 2006, qui a consacré l'autonomie de la Banque Centrale en matière de supervision bancaire, ces sociétés ont été soumises à des règles prudentielles et des normes de contrôle plus rigoureuses dans le but d'assurer leur fonctionnement sur des bases saines.

Cet ouvrage réalisé par l'APSF vient nous rappeler les mutations qu' a connues, depuis, ce secteur et les défis qu'il a dû relever pour son assainissement. Il apporte une information riche sur les réformes entreprises pour améliorer les services financiers fournis au public et rehausser la solidité financière des sociétés y opérant, sous la supervision de la Banque Centrale.

La mission de l'APSF a été également déterminante dans cette mutation, puisqu'elle a joué avantageusement son rôle de catalyseur de toutes les initiatives et les propositions visant la modernisation du secteur.

Aujourd'hui, que de chemin parcouru par ces sociétés qui ont montré une capacité d'adaptation aux changements intervenus au niveau de la réglementation bancaire et de la sphère financière.

Toutefois, dans un contexte où la concurrence bancaire s'est intensifiée tant au plan local que régional, un secteur des métiers de financement spécialisés plus compétiti et innovant est indispensable pour contribuer davantage à la croissance économique et au rayonnement de Casablanca Finance City.

Les autres enjeux majeurs pour les prochaines années concernent l'inclusion financière et les relations établissements de crédit-clients. C'est à ce titre que plusieurs mesures ont été prises par Bank Al-Maghrib pour améliorer l'accès aux services financiers.

LAPSF a développé suffisamment d'expertise durant les 20 ans de son existence pour être l'un des acteurs importants dans la sensibilisation à l'éducation financière et sa promotion auprès de la population. De même ses membres se devront être plus proches des ménages et des TPME pour répondre à leurs besoins de financement, tout en restant vigilant sur la problématique du surendettement.

Abdellatif Jouahri Wali de Bank Al-Maghrib

## Principaux sigles utilisés

ANPME	Agence Nationale de la Promotion de la PME
BAM	Bank Al-Maghrib
BSF	Bons des Sociétés de Financement
CEC	Comité des Etablissements de Crédit
CCG	Caisse Centrale de Garantie
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CMR	Caisse Marocaine des Retraites
CNCE	Conseil National du Crédit et de l'Epargne
CNT	Centre National des Traitements (ex- PPR, DRPP, SOM, DOTI) relevant de la TGR
DGI	Direction Générale des Impôts
DRPP	Direction de la Rémunération et du Paiements des Pensions future CNT
DRRE	Direction du Réseau et des Relations avec les Entreprises de BAM
DSB	Direction de la Supervision Bancaire de Bank Al-Maghrib
EUROFINAS	Fédération Européenne des Institutions des Etablissements de Crédit
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
INDH	Initiative pour le Développement Humain
LEASEUR0PE	Fédération Européenne des Associations de Crédit-bail
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PME - PMI	Petite et Moyenne Entreprise - Petite et Moyenne Industrie
PPR	Paierie Principale des Rémunérations, future CNT
SAAR	Système d'Aide à l'Appréciation du Risque de l'APSF
SAM	Système d'Aide au Management de l'APSF
TGR	Trésorerie Générale du Royaume
TIMP	Taux d'Intérêt Moyen Pondéré
TMIC	Taux Maximum des Intérêts Conventionnels
TPME	Très Petite et Moyenne Entreprise
T1/4	T LVI N. I. V.

REMERCIEMENTS Les illustrations numismatiques ont été fournies gracieusement par Bank Al-Maghrib que l'APSF remercie.

## L'APSF, 20 ANS DE PROGRÈS au service du financement des ménages et des entreprises

## SOMMAIRE

LAPSE, nommage aux iondateurs	C
L'APSF, 20 ans de progrès	7
L'APSF, mission	9
L'APSF, offres de financement	9
L'APSF, organisation	10
L'APSF, financement de l'économie nationale	11
L'APSF, partenaires nationaux	10
L'APSF, partenaires internationaux	15
L'APSF, déontologie	10
L'APSF, SAAR (Système d'Aide à l'Appréciation du Risque)	11
L'APSF, credit bureau	1
L'APSF, SAM (Système d'Aide au Management)	18
L'APSF, statistiques d'activité des sociétés de financement	18
L'APSF, reportings à Bank Al-Maghrib	19
L'APSF, recueil des conditions d'exercice des sociétés de financement	20
L'APSF, édition sous forme électronique du PCEC	2
L'APSF, formation	2
L'APSF, éducation financière	22
L'APSF, premières Assises nationales	23
L'APSF, publications	2
L'APSF, éclairage sur les métiers de financement	2'
L'APSF, expertise reconnue à l'international	31
L'APSF, élargissement du champ d'activité des sociétés de financement	33
L'APSF, protection du consommateur	34
L'APSF, amélioration des conditions d'exercice des sociétés de financement	4
L'APSF, équité entre établissements de crédit	42
L'APSF, traitement fiscal approprié	4
L'APSF, allégement des procédures administratives	4
L'APSF, sécurité des points de vente	48
L'APSF, engagement social	51
Conseil de l'APSF (Juin 2014)	5:
Anciens membres du Conseil de l'APSF	50
	L'APSF, 20 ans de progrès  L'APSF, mission  L'APSF, mission  L'APSF, fifres de financement  L'APSF, financement de l'économie nationale  L'APSF, partenaires nationaux  L'APSF, partenaires internationaux  L'APSF, partenaires internationaux  L'APSF, partenaires nationaux  L'APSF, SAAR (Système d'Aide à l'Appréciation du Risque)  L'APSF, SAAR (Système d'Aide à l'Appréciation du Risque)  L'APSF, SAAR (Système d'Aide au Management)  L'APSF, save listitiques d'activité des sociétés de financement  L'APSF, reportings à Bank Al-Maghrib  L'APSF, recueil des conditions d'exercice des sociétés de financement  L'APSF, édition sous forme électronique du PCEC  L'APSF, édition sous forme électronique du PCEC  L'APSF, formation  L'APSF, promaition  L'APSF, publications  L'APSF, publications  L'APSF, publications  L'APSF, éclairage sur les métiers de financement  L'APSF, expertise reconnue à l'international  L'APSF, expertise reconnue à l'international  L'APSF, protection du consommateur  L'APSF, amétioration des conditions d'exercice des sociétés de financement  L'APSF, amétioration des conditions d'exercice des sociétés de financement  L'APSF, rorrection du consommateur  L'APSF, amétioration des conditions d'exercice des sociétés de financement  L'APSF, resceit entre établissements de crédit  L'APSF, raitement fiscal approprié  L'APSF, exeurité des points de vente  L'APSF, sécurité des points de vente  L'APSF, écurité des points de vente  L'APSF, sécurité des points de vente







## **L'APSF**, hommage aux fondateurs

2014 marque le 20ème anniversaire de l'APSF. Vingt années durant lesqueiles l'APSF s'est construite et développée avec l'appui de la collectivité dans laquelle elle prend racine. Et c'est à toute cette collectivité qu'il y a lieu de rendre hommage en cet anniversaire.

anniversaire. Hommage, d'abord, aux fondateurs de l'APSF. Des hommes dotés d'une expérience professionnelle avérée et dont certains étalent déjà rompus aux rouages de la chose associative, proposent leur engagement actif et désintéressé pour jeter les premiers jalons de KAssociation instituée par la récente loi relative à l'activité des établissements de crédit.

Ces hommes surmontent les obstacles de départ liés à toute entreprise naissante. Ils imaginent des structures aptes à gérer les métiers de financement, dans leur diversité mais aussi dans leur spécificité.

Le petit local qui accueille cette naissance comme celui qui l'hébergera quelque temps encore, sont mis gracieusement à sa disposition par une société membre. Très vite, l'APSF se dote d'un siège à la mesure de sa mission.

Le nom de ces hommes restera gravé non seulement dans l'acte de naissance de l'APSF, mais aussi et surtout dans la mémoire de toutes celles et tous ceux qui, à un titre ou un autre, s'intéressent aux métiers de financement.

Hommage, ensuite, à tous ses membres du Conseil toujours dignes dépositaires des valeurs fondatrices de l'APSF. Ceux d'hier appelés entre temps à assumer d'autres fonctions ; ceux d'aujourd'hui qui en tracent l'action et en assurent le dynamisme.



#### L'APSF, 20 ANS DE PROGRÈS

Dans le cadre de la mission qui lui est assignée par la loi, l'APSF est entrée dès sa création, en 1994, dans le vif du sujet : moderniser les métiers de financement et accroître leur rôle économique et social. Elle a bâti des relations de confiance avec ses partenaires et a réussi, en peu de temps, à fédérer les sociétés de financement autour de valeurs communes qui ont pour nom éthique, engagement et solidarité.

Parallèlement, l'APSF a été au-delà de la mission qui lui a été assignée par les pouvoirs publics.

les pouvoirs publics.

Vis-à-vis de ses membres, IAPSF a mis avant l'heure un système d'aide à l'appréciation du risque et un système d'aide au management.

Vis-à-vis de ses membres, de la clientèle et du public en général, I'APSF a été au-delà de la mission qui lui a été assignée par les pouvoirs publics

vis-devis de la culeme et du pount en géné-ral, (IAPSF a joué là encore avant l'heure le rôle d'éducateur financier par la publication de manuels pratiques, de monographies et de guides sectoriels et l'organisation d'Assises nationales par métier.

Chaque fois que possible, lors de manifestations internationales auxquelles elle participe, l'APSF fait la promotion du système financier national, mettant en avant son développement, l'expérience et l'expertise de ses opérateurs et les opportunités qu'il offre.

Le présent document donne un aperçu non exhaustif des réalisations de l'APSF en faveur des sociétés de financement et de leur clientèle. A travers les pages qui suivent, l'APSF s'entend de la «Communauté des sociétés de financement»





## L'APSF, mission

L'APSF a été instituée par la loi du 6 juillet 1993
régissant l'activité et le contrôle des établissements de régistant l'activité et le contrôle des établissements de rédit et a été confirmée par la loi du 14 févirer 2006
relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, la loi du 14 fevirer 2006 ayant abrogé et remplacé celle du 6 juillet 1993.

L'APSF:

\* étudie les questions intéressant abrogé et remplacé celle du 6 juillet 1993.

\* sert d'intermédiaire, pour les questions concernant la parofession, entre ses membres, d'une part, et les pouvoirs publics ou tout autre organisme national ou étranger, d'autre part ;

\* étudie les questions intéressant l'exercice de la profession, notamment l'amélioration des techniques de crédit, l'introduction de nouvelles technologies, la création de services communs ;

## L'APSF, offres de financement

L'APSF compte 43 sociétés membres, dont l'offre s'adresse aussi bien aux ménages qu'aux entreprises

aux ménages qu'aux entreprises

• Crédit à la consommation : 17
Crédit immobilier : 3

• Gestion des moyens
de paiement : 3

• Crédit-bail : 6

• Affacturage : 2

• Garantie : 1

• Mobilisation de créances : 1

• Mobilisation de créances : 9

• Financement des organismes
de microcrédit : 1

#### L'APSF, ORGANISATION L'APSF, FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

## L'APSF, organisation

Le Conseil, émanation de l'Assemblée Générale, constitue la clé de voûte du fonctionnement de l'APSF. Il désigne, parmi ses membres, un Bureau composé du Président, de deux Vice-Présidents, des Présidents des Sections, du Trésorier et du Délègué Général.

Le Conseil mêne son action sur la base des travaux et études des Sections et des Commissions. Les Sections sont chargées des questions par métier et les Commissions des questions d'intérêt commun à toutes les activités de financement.

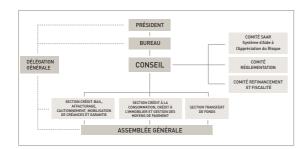
L'APSF est animée par un Délégué Général, sous l'autorité directe du Président. Ses ressources sont constituées exclusivement des cotisations des sociétées membres.

L'APSF compte trois Sections et un Comité permanent :

Une Section à vocation
financement de l'entreprise,
regroupant les métiers de
crédit-bail, d'affacturage, de
cutionnement, de mobilisation
de créances et de garantie

Une Section
regroupant les métiers de
regroupant les métiers de
redit à
à la consommation, de crédit à
à la consommation, de crédit à
moyens de paiement

Un Comité
regroupant les métiers de
redit de sociétés
de l'administration
et du développement
du SAAR
de fonds



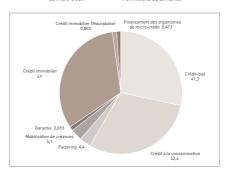
Réunissant des métiers différents et fortement spécialisés, l'APSF s'est dotée, dès sa création, de structures et de règles de fonctionnement en conséquence et a adopté la règle du consensus dans les prises de décision de ses instances.

#### L'APSF, financement de l'économie nationale

À fin 2013, les concours à l'économie des sociétés de financement se sont établis à plus de 143 milliards de dirhams.

Par métier, ces concours se répartissent comme suit :

Crédit-bail 41,3 milliards de dirhams
Crédit à la consommation 43,4 milliards de dirhams
4,4 milliards de dirhams 693 millions de dirhams ■ Garantie 



CONCOURS À L'ÉCONOMIE DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT Répartition par métiers (en milliards de dirhams)

L'APSF représente 16% des concours globaux à l'économie nationale.

10 - 11 | APSF, 20 ans de progrès



#### L'APSF, PARTENAIRES NATIONAUX

#### Instances de consultation «bancaires»

LAPSF est membre de droit des organes institutionnels de consuttation institués par la loi bancaire, à savoir le CNCE (ex CNME, Conseil National de la Monnaie et de l'Epargne) et le CEC. LAPSF est représentée : • au CNCE, par son président et deux de ses membres ; • au CCEC, par son président et un de ses membres.

#### Bank Al-Maghrib

Bank Al-Maghrib est l'autorité de tutelle des sociétés de financement et constitue à ce titre un partenaire privilégié de l'APSF.

de l'APSF.

Outre la concertation dans les organes institutionnels 
[CNCE et CEC], BAM et l'APSF se consultent régulièrement 
à l'occasion de rencontres avec le Gouverneur et de réunions 
avec la DSB et la DRRE. A ces réunions formelles, voir quasi 
institutionnelles, s'ajoutent des échanges quasi-quotidiens. institutionnelles, s'ajoutent des échanges quasi-quotidiens. Les rencontres du Gouvernour de Bank Al-Maghrib avec (IAPSF donnent lieu à la confection de feuilles de route pour les métiers de financement, comme ce fut le cas en décembre 2009 sous forme d'un plan d'action pour l'année 2010. Ces rencontres constituent un moment privilégié d'échanges, la dernière en date étant celle de juillet 2013. L'APSF entretient par ailleurs des relations continues avec : • le Ministère des Finances qui régit certains aspects de la réglementation applicable aux établissements de crédit; • le Ministère du Commerce, s'agissant de la protection du consommateur;

- consommateur :
   la CNDP (Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnell, concernant la protection des données personnelles par les sociétés de





#### Conseil Économique, Social et Environnemental

L'APSF est membre du Conseil Economique et Social et Environnemental. Elle participe ainsi à l'examen et la proposition de solutions concernant des questions économiques, sociales, culturelles, éducatives, de santé et de développement durable. L'APSF y est représentée par son Président.

#### CGEM et associations professionnelles à caractère financies

L'APSF se concerte avec ses consœurs marocaines sur des questions d'intérêt commun

questions d'intérêt commun.

Membre de la CGEM, l'APSF siège au Bureau de sa Fédération des Secteurs bancaire et Financier. Elle apporte sa contribution à la réalisation des objectifs de cette instance, notamment dans son rôte de relais entre les esceteur bancaire et financier et l'entreprise et de mise en place d'outils de communication et d'actions d'accompagnement destinés aux PME.

JAPSE participa doublement de l'actions d'accompagnement destinés aux PME.

L'APSF participe régulièrement aux sessions du Conseit d'Administration de la CGEM et alimente les travaux et études de sa Commission Fiscale, notamment en vue de la concertation avec la DGI au sujet des dispositions fiscales des lois de finances.

lois de finances.

L'APSF entretient par ailleurs des relations de bonne intelligence avec l'ensemble des opérateurs et associations relevant de la communauté financière nationale. Il en est ainsi du GPBM et de la FNAM (Fédération Nationale des Associations de Microcrédit) avec lesquels elle se concerte sur des questions d'intérêt commun.

L'APSF siège aux instances de consultation «bancaires» et entretient des relations de concertation continues avec Bank Al-Maghrib.

L'APSF se concerte avec ses consœurs marocaines sur des questions d'intérêt commun.

juillet 2013

Les rencontres avec le gouverneur de Bank Al Maghrib

constituent un moment privilégié d'échanges, la dernière en date remontant à





Leaseurope et Eurofinas ont tenu, par deux fois, leur congrès annuel au Maroc. C'était à Marrakech, en 1993 et en 2003



## L'APSF, partenaires internationaux

#### Partenariat maghrébin

L'APSF est membre de l'UBM depuis 2010. Avant même cette adhésion formelle, elle participait à ses assemblées annuelles et à la Conférence des Présidents des banques organisée en marge de l'assemblée annuelle.

de l'assemblée annuelle.
Au plan bilatéral, IAPSF a établi avec ses consœurs du Maghreb
des échanges réguliers en vue de mesurer la situation de leurs
secteurs d'activité respectifs et leur évolution dans chacun des
pays. Les échanges ont pris la forme de visites réciproques
et de participation à des séminaires organisés par l'une ou
l'autre de ces associations. Tel a été le cas par exemple lors des
Assises nationales du crédit-bail où des opérateurs algériens et
tunisiens comptaient parmi les invités de l'APSF.

#### Partenariat européen

Partenariat europeen
Les liens historiques existant entre le crédit-bail marocain organisé, avant la loi du 6 juillet 1993, au sein d'APROBAIL l'Association Professionnelle des Sociétés de Crédit-bail le le crédit-bail européen ont été diargis au crédit à la consommation. L'APSF, à travers la Section Crédit à la consommation. L'APSF, à travers la Section Crédit à la consommation. L'APSF, à travers la Section Crédit à la consommation, ayant été admise à titre de membre correspondant d'Eurofinas.
Les liens avec Leaseurope et Eurofinas se justifient par l'intérêt que portent les opérateurs marocains à l'évolution de leur environnement et de leurs métiers, ainsi qu'au partenariat avec leurs homologues européens.

leurs homologues européens.

Les congrès annuels de ces deux fédérations auxquels ils participent réquiterment, sont l'occasion pour les dirigeants des sociétés membres de l'APSF d'être au fait des questions que confrontent les sociétés européennes spécialisées et de participer activement à leurs débats, les préoccupations des uns et des autres se rejoignant dans une large mesure [surendettement, comptabilité, règles prudentielles...]

Soulignons que l'APSF renseigne les statistiques d'activité destinées aussi bien à Eurofinsa qu'à Leaseurope, selon les fréquences semestrielle et annuelle demandées.

De même, quand elle est sollicitée à cet égard, elle donne suite aux enquêtes de satisfaction qu'elles lancent [cas de Leaseurope].

L'APSF est membre de l'Union des Banques Maghrébines et des fédérations européennes, Eurofinas de Crédit à la consommation, et Leaseurope de Crédit-bail.



## L'APSF, déontologie

Héritant d'un secteur du crédit à la consommation souffrant d'une appréciation subjective engendrée par les agissements de certains intermédiaires du circuit de distribution, (APSF a entrepris une série d'actions pour remédier à cette situation, dont, en particulier, la prescription de règles éthiques.

Ainsi, fut adopté en 1996, le code déontologique du crédit à la consommation.

Les sociétés de financement ont tôt fait d'adopter des règles déontologiques érigées en code par métier

Toujours en 2011, les professionnels de l'intermédiation en matière de la consommation et du Code déontologique du câte de financement, qui réunit et actualise les prescriptions du Code déontologique du crédit à la consommation et du Code déonto

Toujours en 2011, les professionnels de l'intermédiation en matière de transfert de fonds ont adopté le Code déntologique du métier.

Des recommandations en matière de promotion de la gouvernance des sociétés de financement sont exprimées régulièrement par le Président de IAPSF dans ses vœux annuels aux membres et dans ses mots introductifs des rapports d'activité annuels de IAPSF. L'objectif à cet égard étant :

- à cet égard étant :

   d'assurer, dans une optique de maîtrise du risque, une cohérence entre objectifs de rentabilité et de développement des sociétés membres ;

   de renforcer la confiance du public.

L'APSF, DÉONTOLOGIE L'APSE SAAR L'APSF, CRÉDIT BUREAU

## L'APSF, SAAR (Système d'Aide à l'Appréciation du Risque)

Pour l'APSF, l'outil d'aide à la maîtrise du risque mis en place a consisté d'abord en un dispositif artisanal (échanges de données sous Excel et sur disquette) avant de prendre, avec le SAAR une forme moderne et parfaitement sécurisée au niveau de l'utilisation des données.

Opérationnel depuis le mois de juin 2002, le SAAR recense les incidents de remboursement des clients des sociétés membres, l'objectif étant :

Très vite, l'APSF a mis en place un Système d'Aide à l'Appréciation du Risque. Un outil moderne de maîtrise du risque sociétés membres, l'objectif étant :

• de protéger ces dernières contre les clients indélicats ;

• d'aider les services de recouvrement des sociétés membres dans la connaissance de la situation de leurs débiteurs sur le marché;
• de lutter contre le risque de surendettement des entreprises et des particuliers qui s'adressent à elles.

La mise en place du SAAR a valu à l'APSF les félicitations du Gouverneur de Bank Al-Maghrib.





#### L'APSF. credit bureau

Forte de son expérience du SAAR, l'APSF a constitué un partenaire de choix pour Bank Aldaghrib et son délégataire dans la conduire du projet de mise en place d'un credit bureau qui compris dans le volet gestion de la réclamate, par recense les engagements et les incidents de paiement.

L'implication de l'APSF dans la mise en place du credit bureau lui a valu les félicitations du Gouverneur de Bank Al-Maghrib.

16 - 17 | APSF, 20 ans de progrès

L'APSF, SAM L'APSF, STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT L'APSF, REPORTINGS À BANK AL-MAGHRIB

## L'APSF, SAM (Système d'Aide au Management)

Le SAM a pour objectifs de nourrir la réflexion des dirigeants des sociétés membres et de leur apporter l'éclairage nécessaire au pilotage de leur activité

- apporter l'ectairage necessaire au piotage de leur activité.
  Les informations portents sur :

  l'environnement : cadre général et évolution de leurs métiers respectifs ;

  la réglementation bancaire, fiscale, juridique, comptable, la technologie, la concurrence (nouveaux entrants, nouveaux produits) ;

  l'évolution de leur activité et de leurs performances, en matière notamment de financements (crédits distribués), de conditions d'exploitation l'refinancement, chiffre d'affaires et résultats) et de risques encourus sur la clientèle.

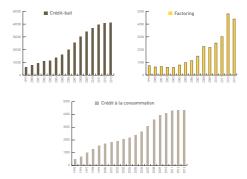
Les premières réalisations dans le cadre du SAM ont consisté en la diffusion de statistiques marro-économiques et sectorielles destinées à aider les sociétés membres à mieux évaluer les tendances de fond de l'économie marocaine.

les tendances de fond de l'économie marocaine. Puis, le Système a été étendu à l'établissement d'indicateurs de taille et de performance des sociétés de financement, par métier. Le crédit à la consommation et le crédit-bail font, chaque année, l'objet de notes de présentation diffusées aux membres pour leur permettre d'apprécier finement l'évolution du secteur dans lequel ils évoluent et se positionner dans leur secteur d'activité.

#### L'APSF, statistiques d'activité des sociétés de financement

Afin de mesurer le poids des métiers de financement et leur rôle économique et financier, mais aussi de permettre à chaque membre d'évaluer ses performances commerciales, IAPSF a mis sur place, dès son avènement, des statistiques d'activité par métier. Ces statistiques on tété enrichies selont le développement de l'Offre commerciale ent été fiabilisées au fur et à mesure. De même, leur fréquence d'élaboration a été progressivement réduite, portant actuellement sur des données trimestrielles. Elles constituent une source d'information incontournable non seulement pour tous les membres de IAPSF mais aussi pour l'ensemble des observateurs des métiers de financement.

L'APSF a mis en place un Système d'Aide au Management des à fournir aux dirigeants des sociétés membres des informat pertinentes pécessaires à un meilleur pilotage de Jeurs établissem



#### L'APSF, reportings à Bank Al-Maghrib

Contrôle des Etablissements de Crédit, aujourd'hui DSB)

et des publications légales a viée de l'APSF, ce 2003, det a été diffusé à l'ensemble des sociétés declarations modèles des états requis pour les membres. Ce calendrier détité d'abord sur membres. Ce calendrier détité d'abord sur simple clic.

papier, recense, par mois, les informations Ce calendrier est mis à jour au fur et à que les sociétés de financement sont tenues de communiquer à BAM, assorties du code déclarations nouvelles qui leur sont liées.

Un calendrier des déclarations à la DCEC de Bank Al-Maghrib (Direction du les délais prescrits, desdites obligations de reporting. Edité ensuite sur CD-Rom puis sur le site

L'APSF a édité des supports pratiques de reporting à Bank Al-Maghrib.

L'APSF, RECUEIL DES CONDITIONS D'EXERCICE DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT L'APSF, ÉDITION SOUS FORME ÉLECTRONIQUE DU PCEC L'APSE FORMATION



# **L'APSF,** recueil des conditions d'exercice des sociétés de financement

Après la diffusion du calendrier des déclarations des sociétés de financement à la DCEC de Bank Al-Maghrib et des publications légales, l'APSF a édité sur CD-Rom, un recueil des conditions d'exercice des sociétés de financement, assorti d'un calendrier des publications légales et des déclarations à Bank Al-Maghrib.

tegates et des dectarations à Bank Al-Maghrib.

Le recueil qui présente les métiers de financement a été conçu pour permettre au lecteur d'accéder en toute convivalité par des liens hypertextes aux textes législatifs, réglementaires ou conventionnels sous-tendant tel ou tel aspect.

Ce CD-Rom a été conçu pour qu'il réponde aux besoins des responsables des sociétés de financement dans leur activité quotidienne et pour des actions de formation, ainsi qu'à l'ensemble de leurs partenaires (commissaires aux comptes, conseillers juridiques, analystes de marché, médias).



# **L'APSF,** édition sous forme électronique du PCEC

Avec l'autorisation de BAM, l'APSF a édité, en 2004, le PCEC (Plan Comptable des Etablissements de Créditi sous format électronique. Un CD-Rom a été diffusé aux sociétés membres et aux partenaires de l'APSF. Cette version électronique du PCEC est accessible à partir du site whe de (APSF: www.apsf.pro.

## L'APSF, formation

Les premières actions notables de l'APSFen matière de formation visaient à répondre à des exigences spécifiques, comme en témoignent les séminaires consacrés au passage à l'an 2000 en matière informatique et au nouveau PCEC qui est entré en vigueur en 2001.

PCEC qui est entré en vigueur en 2001.

Puis, IAPSF a entrepris un cycle de formation au profit de tous les collaborateurs des sociétés membres. Ce cycle est entré dans sa phase concrète à l'hiver 2003, avec des séminaires axés autour de thèmes généraux destinés aux employés.

Des rencontres plus pointues, portant sur les aspects comptables, fiscaux ou juridiques, destinées aux responsables des sociétés membres, ont complété ce cycle. Citons à cet égard, notamment les thèmes suivants :

\*\*Neuvalles conclusifés de réfignacement effects en cel siticisation.

- égard, notamment les thèmes suivants :

  Nouvelles opportunités de refinancement offertes par la titrisation ;

  Etablissement des comptes IAS/IFRS par les sociétés de crédit-bail ;

  Mise en place pratique de Bâle II dans une société de crédit-bail ;

  Gestion de la croissance dans une société de crédit-bail afabitrage entre course à la part de marché et rentabilité) ;

  Risque management dans le cadre de la mise en place de Bâle III.

L'APSF organise des séminaires de formation à caractère général ou spécifique, avec l'objectif de développer les expertises et les compétences des ressources humaines des sociétés de financement.

20 - 21 | APSF, 20 ans de progrès

#### L'APSF, éducation financière

#### Guide du crédit à la consommation

Des 1998, L'APST a édité un guide du crédit à la consommation. Le Guide du crédit à la consommation répond aux questions relatives au crédit, de l'expression du besoin au dénouement de l'opération. Rédigé en arabe et en français, il renseigne, de manière pédagogique, sur les droits et devoirs de chacun des partenaires [société de crédit, consommateur]. Ce Guide a été mis gracieussement à la disposition du public et a contribué dans une grande mesure à l'éducation du client. Il a été réédité en 2006, avec un élargisssement au crédit immobilier.

#### Guide du crédit-bail

Le Guide du crédit-bail, intitulé «Crédit-bail, leasing : ce qu'il faut savoir», tente d'apporter au lecteur les réponses qu'il peut se poser sur ce mode de financement.

tecteur tes reponses qui i peut se poser sur ce mode de linancement.

Il présente succinctement les avantages du leasing, sa percée au Maroc depuis son introduction en 1965, décrit tes mécanismes d'une opération de crédit-bail (qu'il s'agisse de crédit-bail mobilier ou immobilier let définit, dans un vocabulaire simple et accessible, les termes-clés de ce métier.

joué avant l'heure Ce Guide a été également diffusé gracieusement par calteur financier par la le par prides prévialisés.

L'APSF a joué avant l'heure le rôle d'éducateur financier par la publication de guides spécialisés et de manuels pratiques

#### Guide du factoring

Le Guide du factoring

Le Guide du factoring, initiulé «Le factoring au Maroc, ce
qu'il faut savoir», met en avant les avantages du factoring et présente ce métier en bref. Il
décrit les services offerts, le schéma simplifié d'une opération de factoring et les réalisations
depuis 1988. date de son lancement au Maroc, des deux sociétés d'affacturage spécialisées
membres de l'APSF.

#### Manuel des pratiques du crédit-bail

L'APSF a public deux pratiques du L'euri-dail
L'APSF a public, debut 2013, un «Manuel des pratiques du crédit-bail au Maroc». L'ouvrage
présente, au plan pratique, le déroulement d'une opération de crédit-bail, selon les trois
volets qui reflètent la réalité du métier de crédit-bail, à savoir :

• le volet commercial ;
• le volet management du risque ;
• le volet recouvrement.

A ces trois volets, s'ajoute un quatrième dit de «back-office» qui, comme son nom l'indique, décrit le traitement en interne d'une opération de crédit-bail : modalités de refinancement, comptabilité, fiscalité, déclarations à BAM et publications périodiques.





## L'APSF, premières Assises nationales

Les premières Assises nationales du crédit à la consommation ont eu lieu en 2001. A cette occasion, IAPSF s'est entourée des avis les puls autorisée en la matière et reconnus pour leur indépendance afin de conférer au débat la crédibilité, la neutralité et le sérieux qu'une telle manifestation requiert. Décideurs, opérateurs, universitaires, consultants : les horizons les plus divers ont ét érdinis pour confronter leurs points de vue et enrichir la réflexion autour du crédit la consommation.

Les premières Assises nationales du crédit-fait de renforcer la perception de ce mode de financement auprès des utilisateurs actuels demains de la disurdance de mode de financement auprès des utilisateurs actuels de montre que le crédit-bait, qu'actuelle s'et aux vantages qu'il procure, répond ux besoins de l'économie nationale, en mens d'invendignement de la mise à niveau des ME-PMI et des professions libérales, voire même le financement de la mise à niveau des meme de financement de la mise à niveau des mise de de mise à niveau





## L'APSF, publications

#### Actes des Assises nationales du crédit à la consommation et du crédit-bail

Les Assises nationales du crédit à la consommation comme celles du crédit-bail et du factoring ont fait l'objet d'une large couverture médiatique, en différentes phases (annonce, déroulement,

ont aux toyet d'une raige couverune medianque, en dimerentes phases jaintoince, de toutenent, traitement. Les actes qui en ont été publiés, constituent des ouvrages de référence sur ces métiers et restent tout à fait d'actualité.

#### Monographies sectorielles

Dans le cadre du SAM, IAPSF a édité des monographies sectorielles relatives à chacun des métiers qu'elle représente. Ceci dans le but de permettre à chaque société membre de suivre, de manière aussi précise qu'exhaustive, l'évolution des déterminants aussi bien quantitatifs que qualitatifs, relatifs tant à l'offre qu'à la demander.

La première monographie a été dédiée au crédit à la consommation (2001), et la seconde au crédit-bait (2003). Ces monographies ont fait l'objet d'une mise à jour fin 2012.

#### L'APSF, Première enquête sur le crédit à la consommation

- LAPSF s'est employée à sonder la clientèle des sociétés de crédit à la consommation pour :
  dêterminer dans quelle mesure les utilisateurs du crédit connaissent ce secteur et maîtrisent leur budget ;
  recueillir leur opinion quant aux conditions du crédit qui leur appliqué (taux, durée) ;
  apprécier leur attitude à l'égard de la consommation et leur comportement d'achat ;
  ètre renseignées un' l'usage qui est fait des crédits non affectés (prêts personnels et crédits revolving).

Cette enquête a été réalisée en 2007 et ses résultats figurent dans le site web de l'APSF : www.apsf.pro

#### Rapports annuels

Edités régulièrement, les rapports annuels de l'APSF constituent un document de référence qui renseigne sur les réalisations des sociétés de financement, les questions que confrontent les sociétés de financement et l'action professionnelle de l'APSF.

En annexes, ces rapports proposant au lecteur, en tout ou partie, les textes régissant l'activité et le contrôle des sociétés de financement, permettant de reconstituer au besoin l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires.

Les délais de publication de cocumenton ont été peu à peu réduits au point qu'ils sont distribués aujourd'hui aux membres le jour même de la tenue de l'Assemblée Générale de l'APSF.

Baybard nin aux membres as poir membre de la tende de Assemblec Generale de l'Al J.

MB : En 2008 et 2009, le rapport annuel de l'APSF a été édité une quinzaine de jours après la tenue de l'Assemblée Générale, sachant que les rapports des années antérieures étaient disponibles à la rentrée sociale, soit deux mois au moins après ce rendez-vous annuel.

L'APSF a édité les Actes des Assises nationales par métier, les monographies du crédit à la consommation et du crédit-bail, des annuaires des sociétés de financement et a réalisé une enquête sur le crédit à la consommation. Elle publie, tous les ans, son rapport d'activité.





L'APSF a mis en place son site web en 2003

(www.apsf.pro). Un site consulté des Quatre Coins du monde

L'APSF public depuis 2001 et chaque fois que nécessaire une «Lettre de l'APSF», le premier numéro ayant été édité à l'occasion de la tenue des premières Assisses nationales du crédit à la consommation. Ce document accompagne chaque événement de la vie interne de l'APSF et fait part de l'évolution de l'activité des métiers de financement, de la réalisation des chantiers internes de L'APSF, ainsi que de toute donnée ou fait susceptible d'aider à l'observation et à la compréhension des métiers de financement. Annuaires des sociétés de financement

La Lettre de l'APSF

L'APSF a édité, sous format papier, quatre annuaires des sociétés de financement. Ces documents recensent l'ensemble de ses sociétés membres seton une fiche signalétique mettant en avant les principaux actionnaires, le management, les ressources humaines et le réseau de distribution.

Ces annuaires décrivent également les sociétés de financement, à travers leur regroupement par métier, leurs concours et les principales obligations réglementaires auxquelles elles sont soumises.

L'APSF - son rôle, son organisation et ses réalisations - fait également l'objet d'une présentation succincte.

Ces annuaires sont désormais édités directement sur le site de VAPSF. Les sociétés membres ont la possibilité de mettre à jour leur fiche signalétique en ligne, grâce aux fonctionnalités offertes par le site Web de l'APSF.

#### L'APSF, site Web

Très vite, le site Web de l'APSF a été répertorié par le moteur de recherche Google et ses coordonnées apparaissent à la première page des résultats affichés, dès que l'on saisit le sigle APSF en tant que mot-clé de recherche.

Sigue Ar Se en faint que nior-ce de recherche. Le site Web est composé d'un Espace Public, accessible au plus grand nombre, et d'un Espace Membres réservé aux responsables des sociétés de financement.





- L'Espace Public renseigne notamment sur :

   L'APSF à travers sa mission, son organisation, son engagement professionnel et social et les services rendus à ses membres ;

   les métiers de financement ;

les métiers de financement ;
 les statistiques d'activité des métiers de financement ;
 les statistiques d'activité des métiers de financement ;
 les conditions d'exercice des sociétés de financement et les textes légaux et réglementaires y afférents lextes présentés par ordre chronologique et thématiquel ;
 le calendrier des déclarations périodiques à BAM et des publications tégales.
 Doté d'un fonds documentaire, l'Espace Public permet de suivre la conjoincture économique nationale et les études externes susceptibles d'intéresser tout observateur de la chose économique ou financière.
 Il comporte en outre des liens avec les sites de sociétés

Il comporte en outre des liens avec les sites de sociétés membres ou de partenaires.

L'Espace Membres renseigne les responsables des sociétés de financement sur les rendez-vous de travail de l'APSF et leur livre les différents comptes rendus des réunions internes (Conseil, Sections, Groupes de travail) et externes de l'APSF. Ses rubriques reflètent les questions générales que confrontent ou ont eu à confronter les sociétés de financement. L'Espace Membres du site web de l'APSF a été doté, en 2013, L'Espace Membres du site web de IX-SI-S a été doté, en 2013, de deux nouvelles fonctionnalités. Ces fonctionnalités ont pour but d'améliorer la communication entre l'APSF et ses membres en permettant à ces d'enriers d'accéder en temps réel aux informations que consolide ou que réunit IX-PSF à leur service et pour les besoins de leur management. Il s'agit de : la déclaration et la consultation en ligne des statistiques

d'activité par métier;

la mise à jour de l'annuaire des sociétés de financement par la modification en ligne par chaque société de sa propre fiche signalétique.



Très vite, le site Web de l'APSF a été répertorié par le moteur de recherche Google et ses coordonnées apparaissent à la première page des résultats affichés, dès que l'on saisit le sigle APSF en tant que mot-clé de recherche



#### **L'APSF**, éclairage sur les métiers de financement



#### Médias et analystes de marché

L'APSF répond aux requêtes quasi-quotidiennes de la presse sur la conjoncture financière, Le financement de la consommation et de l'investissement, la protection du consommateur, etc. Selon les cas, les réponses sont fournies lors d'entretiens à bâtons rompus, de réponses téléphoniques ou de réponses écrites.

Dans ses interventions publiques à travers la télévision ou la radio, IAPSF s'adresse directement au grand public. De par sa fonction éminente aux plans économique et social, c'est le plus souvent le crédit à la consommation qui fait l'objet d'échanges dans ces deux médias. médias.

Par ailleurs, l'APSF s'emploie à fournir aux analystes de marché et à la presse financière spécialisée les informations qui leur sont utiles pour l'appréciation de l'activité et des performances des sociétés faisant appel public à l'épargne (cotées en bourse ou procédant à l'émission de BSFI.

#### Conseil de la Concurrence

Lonseil de la Concurrence

En tant que représentant du secteur du crédit à la consommation, l'APSF a apporté son éclairage pour la réalisation d'une étude sur le secteur du crédit à la consommation mandatée par le Conseil de la Concurrence en 2010. Outre la présentation exhaustive de ce secteur (historique, conditions d'exercice, actions de la profession pour la lutte contre le surendettement, perspectives de développement), L'APSF a mis l'accent sur les distorsions de concurrence existant alors entre sociétés de financement et autres établissements de crédit et organismes financiers, pour ce qui était alors de la présentation au public des opérations d'assurances.

L'APSF communique aux médias et aux observateurs externes les informations susceptibles de les aider à comprendre et à suivre les métiers de financement.

#### L'APSF, expertise reconnue à l'international

Le crédit à la consommation et le crédit-bail de leasing organisé en 2010 par l'«African marocains étant riches d'une histoire de plusieurs dizaines d'années, des associations partenariat avec «Cameroon Leasing professionnelles régionales ou de pays à Association (CAMLEASE)» et la SFI sous développement proche du Maroc, ont sollicité le thème «Crédit-bail et croissance l'EAPSF pour qu'elle partage avec elles, à Coccasion de séminaires, le fruit de cette histoire et plus généralement, l'expertise marocaine en matière financière. (Expertise marocaine en matière financière. (Edus et responsables politiques, hauts l'APSF a ains purri les débats de L'IIBM.

L'APSF a ainsi nourri les débats de l'UBM qui tenait son séminaire annuel 2006 à Tripoli (Libye) et ceux du «Leasing Business Forum» organisé en 2010 à Dakar (Sénégal) par la SFI, sous le parrainage du Président de la République du Sénégal. Lors de cette

L'APSF répond régulièrement aux sollicitations des et des experts étrangers (LAPSF afit part de l'apsendre de l'expérience marconier placés sollicitations des des experts étrangers (LAPSF afit part de l'expérience marconier marconier de l'expérience marconier marconier de l'expérience de l'expérienc

IS etrangers

(APSF a fait part de l'expérience m a r o c a i n e en matière de leasing et ses facteurs de succès, à savoir le triptyque spécialisation-concertation-hone gouvernance. Ce qui n' a pas manqué d'interpeller les participants qui ont relenu ces facteurs parmi les recommandations du Forum.

recommandations du Forum.

L'APSF a participé, en 2008 à Paris, à un Banque Africaine de Développement, de la Société Financière Internationale, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Europèenne de Reconstruction et de thème «Typologies de consommateurs dans les pays du Mapfre et nouveaux outils de consommation». L'APSF a enrichi les débats en faisant part du développement du secteur du rédit à la consommation a Maroc et les résultats de son enquête sur le crédit à la rous d'affine des questions spécifiques résultats de son enquête sur le crédit à la rous d'affine des questions spécifiques relevant d'un métier de financement ou d'un avenue d'affine des questions spécifiques relevant d'un métier de financement ou d'un avenue d'affine des questions spécifiques relevant d'un métier de financement ou d'un avenue d'affine des des des des la Capture de la Capture des des des la Capture des des la Capture des la capture de la Capture de la Capture des des des des la capture de la Capture des des des la capture de la Capture des des la capture de la Capture des des la capture de la Capture des la capture de la Capture des la Capture des la capture de la Capture des la capture des la capture de la capture des la capture de la capture de la capture des la capture de la capt

De même, l'APSF a été sollicitée en 2010 pour prendre part au 13ème congrès africain

rin 2013, (APS) à apporte son éctairage à une délégation haîtienne de haut niveau (élus et responsables politiques, hauts fonctionnaires) venue s'enquérir auprès d'elle de l'expérience marocaine en matière de crédit-bail avant d'envisager de lancer cette formule dans son pays.

## Institutions internationales ou des experts internationaux

des experts internationaux

L'APSF est sollicitée régulièrement par des institutions internationales ou des experts internationaux dans le cadre de missions portant sur l'appui de ces institutions aux réformes financières au Maroc. Elle a répondu chaque fois à ces sollicitations, saisissant au passage l'occasion pour les sensibiliser sur la place des métiers de financement dans l'économie et les moyens de les promouvoir. Il en est ainsi de la Banque Mondiale, du Fonds Mondiaie, de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement, et a.

Chaque fois que nécessaire, L'APSF facilite

autre.

## Contribution à des publications étrangères

#### World Leasing Year Book

World Leasing Year Book
LAPSF alimente tous les ans l'édition
du World Leasing Year Book édité par
Euromoney, permettant au crédit-bail
marocain de figurer en bonne place dans
ce document de référence sur le leasing.
Plusieurs pages pleines relatent, chaque
année, l'évolution du crédit-bail marocain,
avec, le cas échéant, les faits saillants
relaits à ce métier (changements d'ordre
réglementaire, notamment), les données
relatives aux financements, à l'encourse tà
la contribution de ce mode de financement à
l'investissement





# Wly =

#### Lettre d'Eurofinas

Lettre d'Eurofinas
LAPSF a été sollicitée par Eurofinas pour alimenter sa Newsletter, ce à quoi elle a répondu favorablement.
Dans un article succinct, L'APSF a présenté le marché marocain du crédit à la consommation (acteurs, produits, évolutions récentes du marché et derniers développements règlementaires) ainsi que L'économie marocaine à travers quelques indicateurs clés. La contribution de L'APSF figure en bonne place dans la Newsletter de mars 2013.

Rapports annuels d'établissements étrangers
L'APSF a répondu aux sollicitations d'organisations étrangères cherchant à s'informer sur l'environnement économique et social national, ainsi que sur la place et l'évolution periód de la la collection de la collectio l'évolution projetée de tel ou tel métier de financement. A titre d'illustration, Cetelem France s'est enquis auprès de l'APSF de l'évolution du crédit à la consommation au Maroc pour alimenter son rapport annuel.

L'APSF alimente des publications étrangères spécialisées.

#### L'APSF, élargissement du champ d'activité des sociétés de financement

## Crédit à la consommation Extension du crédit aux fonctionnaires retraités

#### Convention CMR - APSF

d'Irritiative de l'APSF, la CMR et les sociétés de crédit à la consommation ont conclu, en avril 2005, une convention permettant aux fonctionnaires retraités de bénéficier des meilleures offres de crédit possibles.

Cette convention s'inspire de celle conclue entre les sociétés de crédit membres de l'APSF et la TGR et repose sur une procédure de consultation-réservation-confirmation

L'ANPME et l'APSF ont exploré les possibilités et modalités de la commercialisation du leasing dans le cadre du projet Imitaz (soutien public de l'investissement d'entreprises ayant un projet de développement à fort impact socioéconomiquel. En vue d'institutionnaliser les actions en faveur des PME, les deux parties

L'APSF s'emploie à élargir le champ d'activité des sociétés de financement en concluant avec les organismes intéressés des conventions et en favorisant des synergies entre membres exerçant des métiers complémentaires

sont convenues de les arrêter dans le cadre d'une convention bilatérale, sociétés de crédit-bail, de l'autre, et favorisant leurs synergies.

les metters complementaires

De même, des pourparlers ont été engagés avec la Direction des Domaines de l'Etat relevant du Ministère des Finances en vue d'explorer les moyens d'encourager le recours au crédit-bail immobilier par l'Etat.

Dans le même ordre d'idées et après une large concertation, les sociétés de crédit-bail et la CCG doivent conclure une convention destinée à élargir l'offre de garantie de ladite Caisse aux opérations de leasing

#### Synergies entre opérateurs

A l'initiative de l'APSF, les factors (sociétés spécialisées et départements bancaires) ont A chiniarive de CAPSP, les lactors (societées spécialisées et départements dancaires) une procédé, fin 2010, à titre exploratoire et selon les vœux de toute la profession, à un partage d'expériences et à un échange sur la situation du métier et sur les possibilités de son développement. et de dareir els synergies entre sociétés spécialisées et banques au profit de la clientèle, les opérateurs ont retenu le principe de se réunir de nouveau autour de la table, en associant BAM à leur rencontre.

associant BAM à leur rencontre.

Dans le même ordre d'idées, la Section Crédit-bail, Affacturage, Mobilisation de Créances et Cautionnement a engagé la réflexion sur les moyens de concrétiser les synergies possibles entre le mêtier de cautionnement et ceux de crédit-bail, d'une part, et de factoring, de l'autre.

Il en a été ainsi de l'examen des possibilités de coopération entre Dar Ad-Damane, d'une part, avec les sociétés de crédit-bail pour ce qui est de la garantie des investissements financés et, de l'autre, avec les sociétés de factoring pour ce qui est des crédits d'exploitation.

#### Transfert de fonds : Activité de change manuel

Iranstert de ronds: Activite de change manuel Les sociétés de transfert de fonds sont autorisées, en vertu de la loi du 14 février 2006 à effectuer des opérations de change manuel sous réserve du respect de la réglementation en vigueur en la matière. A cet égant, IAPS entretient des relations continues avec l'Office des Changes. Les échanges portent sur les conditions d'une concurrence saine et loyale entre tous les opérateurs et sur l'exercic de cette activité par les mandataires des sociétés de transfert de fonds.

#### Opérateurs internationaux

Uperaceurs internationaux

LAPSF a ouvert la concertation avec les responsables des opérateurs internationaux de transfert de fonds. L'objet était d'engager les échanges autour des exigences du métier de transfert de fonds et des conditions de son développement au Maroc, avec l'ensemble des acteurs de ce métier, y compris Bank Al-Maghrib.



Les sociétés de crédit-bail et la CCG doir conclure une convention destinée à éla l'offre de garantie aux opérations de leas

### L'APSF, protection du consommateur

#### L'APSF, actions en faveur de la clientèle

Les sociétés de crédit à la consommation ont adopté très tôt des règles déontologiques, s'imposant ainsi des obligations strictes à l'égard des clients notamment.

Zadoption d'un code du crédit à la consommation en 1996 s'est accompagnée de mesures concrètes en faveur de la clientèle mises en place, les unes en concertation avec les Autorités Monétaires, les autres à l'initiative de l'APSF.

#### L'APSE information du client

Pour le nécessaire bon déroulement de la vie d'un dossier de crédit, les sociétés de crédit à la consommation ont entrepris, dès janvier 1997, d'arresser une lettre d'information à chaque client, portant sur le crédit qui lui a été accordé soit directement, soit par un revendeur. Cette lettre chinche clientèle appliqué, le nombre d'échéances et le montant de Laque échéance, ainsi que tous les frais de dossier et autres à la charge du client.

#### L'APSF, lutte contre le risque de surendettement

La préoccupation de la profession de lutter contre le risque de surendettement figure en bonne place dans le Code déontologique élaboré en 1996.

Il y est stipulé, en effet, que les sociétés membres de l'APSF s'engagent à proposer à la clientèle les crédits les mieux adaptés à ses besoins en tenant compte, dans la mesure des informations disponibles communiquées par le client, notamment la déclaration d'endettement global, de sa capacité de remboursement, l'objectif étant de ne pas l'endetter outre mesure

En ce qui concerne, en particulier, les fonctionnaires et agents de l'Etat dont le traitement est mandaté par la TGR, la profession a instauré avec cette dernière une concertation tous azimuls portant notamment sur l'élaboration d'une nouvelle convention et le rééchelonnement de la dette des fonctionnaires.

La nouvelle convention régissant depuis octobre 1999 les relations entre lea TGR et les sociétés membres repose sur une procédure de consultation-réservation censée éviter, sauf incident technique, tout cumul de dossiers de crédits et surtout tout risque de surendettement.

#### L'APSF, assainissement du réseau des revendeurs

Sous la houlette de l'APSF, un assainissement du circuit d'intermédiation a été réalisé Sous la noutette de VIA-7, un assainssement ou fruit un termémodation à ret realize et ce, par l'élaboration d'une convention-type «Sociétés de crédit à la consommation-Commerçants» fixant les responsabilités de chaque partie. Les sociétés membres ont pu ainsi sélectionner leurs partenaires et rompre toutes relations avec les commerçants coupables de malversations dont la liste a été communiquée aux Autorités de tutelle.

materia autoris unit a liste à recommunique aux Autorités de cutette.

La mise en œuvre de cette nouvelle convention qui devait tout naturellement se substituer à celles, bilatèrales, en vigueur antérieurement, a été conduite avec le souci de ne retenir que les seuls partenaires sélectionnés sur des critères déontologiques.

#### L'APSF, assistance aux citoyens victimes d'usurpation d'identité

Depuis 1998, l'APSF reçoit du courrier de citoyens qui ont égaré leur carte d'identité nationale dont on se serait servi pour demander des crédits à leur insu, ou, tout simplement, qui déclarent avoir égaré leur pièce d'identité et souhaitent que cela soit porté à la connaissance des sociétés membres pour éviter lout usage frauduleux.

A chaque requête de ce type, une lettre-fax circulaire est immédiatement adressée par l'APSF aux sociétés membres pour les en informer.

aux soutres memores pour les en monner.

Cette assistance, très appréciée par les personnes qui en ont bénéficié et par les sociétés membres, a contribué efficacement à dissuader les trafiquants sans scrupules qui profitaient auparavant de l'absence d'un tel dispositif.

## L'APSF, relèvement du niveau du salaire non saisissable des fonctionnaires

Toujours dans le but de protéger la clientèle, les sociétés de crédit à la consommation sont convenues, en 1999, avec la TGR de réduire le taux d'endettement des fonctionnaires en relevant à 1 000 dirhams (hors allocations familiales et indemnités de représentation) le salaire non salissable qui était fixé jusque-tà à 500 dirhams.

Banasaure qui telin repugnera a son unanis. En 2009, à l'initiative de l'APSF, le niveau de salaire préservé des fonctionnaires a été de nouveau relevé, passant à 1 500 dirhams. Cette décision de la profession a valu à l'APSF les remerciments du Trésorier Général du Royaume pour la «copération (de l'APSF) et l'esprit de partenariat qui caractérisent l'ensemble de nos relations.»

Globalement, les actions de l'APSF en matière de protection des fonctionnaires ont permis de réduire le nombre de fonctionnaires «surendettés» de 80 000 en 1999 à moins de 2 000 en 2008.

## L'APSF, accompagnement réussi des départs à la retraite anticipée des fonctionnaires

Le Gouvernement a entrepris, en 2004, une réforme visant la rationalisation du fonctionnement de l'Administration et la maîtrise de la masse salariale publique. Dans ce cadre, un dispositif d'incitation au départ volontaire des fonctionnaires à la retraite a été mis en place

en pace. L'APSF, qui avait réagi au projet dès son annonce en 2003, a poursuivi ses démarches auprès de la CMR et de la PPR pour permettre aux sociétés de crédit à la consommation de recouvrer leurs créances sur les fonctionnaires candidats au départ anticipé.

En 2009, à l'initiative de l'APSF, le niveau de salaire préservé des fonctionnaires a été de nouveau relevé.

#### L'APSF, PROTECTION DU CONSOMMATEUR



En effet, les sociétés de crédit à la consommation portent des encours importants sur les fonctionnaires qu'elles accompagnent depuis longtemps dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Ces crédits sont remboursés en vertu d'une convention avec la PPR sur la base d'un ordre de prélèvement dûment signé par le client et tenant compte, pour la dernière échéance, d'un départ à la retraite à la date normale. Ce que le dispositif d'incitation au départ volontaire à la retraite remet en cause.

L'APSF a proposé et obtenu que le rempoursement des crédits contractés par les fonctionnaires ayant opté pour la retraite anticipée soit étalé, au lieu d'exiger de le prélever sur le subside qui leur a été alloué remboursement des crédits contractés par

Loin d'exiger des fonctionnaires le remboursement immédiat des crédits en cours contractés par les fonctionnaires candidats au départ, IAPSF a préconisé et obtenu de la TGR que cette dette continue à être étalée dans le temps.

continue à être étalée dans le temps.

L'APSF a proposé à cet égard que les clients puissent continuer à rembourser leurs crédits par précompte au niveau de la CMR qui prendra ainsi en charge leur dossier transmis par la PPR. Cette proposition a été retenue au niveau de la circulaire du Premier Ministre émise en date du 27 décembre 2004 qui stipule que «les fonctionnaires ayant contracté des dettes peuvent demander à la CMR de continuer à précompter le remboursement de ces dettes sur leur pension et ce, en remplissant un formulaire ad hoc que la CMR met à leur disposition.»

En application de cette disposition, la PPR, la CMR et l'APSF ont engagé la concertation pour étudier les modalités pratiques de transfert des dossiers des fonctionnaires concernés de la PPR à la CMR.

Il y a lieu de noter que les efforts de l'APSF sur la question ont été couronnés par le soutien du Premier ministre sur la question, soutien exprimé lors de l'audience qu'il a accordée au Bureau de l'APSF le 14 mars 2005.

#### L'APSF, nouvelles règles en matière d'endettement des retraités

L'APSF, nouvelles règlès en matière d'endettement des retraites
Depuis le 1er juillet 2011, la CMR et l'APSF sont convenues de nouvelles règles en matière
d'endettement des retraités et de lutte contre le risque de surendettement. Pour tout nouveau
crédit, ces règles consistent en :
un taux de Anarge maximum de 40% [mensualité rapportée au montant net de la pension,
hors allocations familiales];
une pension préservée de 1 500 dirhams minimum [hors allocations familiales];
a la fixation à d'un mombre de dossiers de crédit maximum par retraité avec un maximum de
2 par société de crédit;
Is fixation à 0 mois maximum de la durée d'un crédit, celle-ci ne devant pas excéder la
durée de la couverture du pensionné par l'assurance-décès.

Les efforts de l'APSF concernant le départ à la retraite volontaire des fonctionnaires ont été couronnés par le soutien du Premier Ministre exprimé lors de l'audience qu'il a accordée au Bureau de l'APSF.



#### L'APSF, rapprochement avec les associations de protection des consommateurs

En 2006, à Toccasion de la célébration par la CMR du 10ème anniversaire de sa réforme, L'APSF a rencontré les associations des retraités. Placée sous le thème «Ensemble, pour un partenariat constructif», cette rencontre a permis, une journée durant, de livrer un échange aussi franc que dense sur les préoccupations et les attentes des retraités en matière de crédit et les possibilités qu'ont les sociétés de crédit d'y répondre.

Par ailleurs, avant l'adoption et la publication, en avril 2011, de la loi 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur, IXPSF, fidèle à sa tradition d'ouverture, a pris l'initiative de proposer aux associations de consommateurs des rencontres régulières afin de mieux se connaître et d'œuvrer de concert dans l'intérêt des consommateurs.

mieux se connaître et d'œuvrer de concert dans l'intéret des consommateurs.

Des contacts ont été établis, dans ce sens, avec la Fédération des Associations de

Consommateurs en 2010, pour cerner les attentes des uns et des autres et explorer des
pistes de collaboration. Deux chantiers ont été retenus dans ce cadre, à savoir l'information du

public, d'une part, et la formation, de l'autre. Plus tard, début 2014 à l'occasion de la Journée

Mondiale du Consommateur, l'APSF a repris contact avec ladite Fédération en vue de donner

un contenu concret à ces deux chantiers.

#### Journées Nationales du Consommateur

L'APSF réserve un intérêt particulier à la commémoration de la journée des droits du consommateur organisée depuis 2001 par le Ministère chargé du Commerce. C'est ainsi qu'elle contribue activement à la journée par sa participation aux échanges, et apportes oné éclairage sur ses actions les plus récentes, en matière de connaissance et de protection du consommateur.

Outre la loi relative à la protection du consommateur alors en projet, la Direction du Commerce Intérieur a sollicité l'avis de LAPSF sur le renforcement du cadre institutionnel de la protection du consommateur. Il en a été ainsi du projet de mise en place d'un Centre Marocain de la Consommation et ce, dans le but de «renforcer le cadre institutionnel de la protection du consommateur et de mettre en réseau les activités des différents départements, institutions et organes impliqués dans ce domaine».

L'APSF s'est dotée d'un dispositif de Médiation en 2010, confiant cette fonction à M. Mohamed

Tehraoui.

Soucieux de se rapprocher de la clientèle des sociétés de financement, le Médiateur de l'APSF a édité, au lendemain de sa prise de fonction, un Guide pratique de la médiation. Ce document rédigé en arabe et en français, répond de la manière la plus simple et la plus didactique possible à plusieurs questions que se poserait tout lecture en mettant l'accent sur les avantages de la médiation de l'APSF, à savoir «un mode de règlement amiable, gratuit et resolte des défidences. rapide des différends».

rapice des différends».

Ce Guide a été tiré à 5 000 exemplaires et mis à la disposition des sociétés membres de l'APSF, du CNT, de la CMR et d'autres partenaires des sociétés de financement.

La mission du Médiateur de l'APSF a pris fin, suite à la décision de BAM d'insuffler un souffle nouveau au dispositif de médiation global en place (Médiateur bancaire du GPBM et Médiateur de l'APSF) et d'instituer un Centre Marocain de Médiation Bancaire avec un Médiateur unique.

L'APSF est membre fondateur dudit Centre et participe à son Comité de direction.





# **L'APSF,** amélioration des conditions d'éxercice des sociétés de financement

#### Refinancement

Sensibilisé par l'APSF sur la question du refinancement des sociétés de financement, en particulier sur les moyens de bénéficier des opportunités que peu offrir le marché financier, le Ministère des Finances a autorisé depuis décembre 2002 lesdites sociétés à porter leurs encours de BSF à hauteur de 50% de leurs encours de crédit au lieu de 40% auparavant.

Par ailleurs, à l'occasion de la concertation avec Bank Al-Maghrib qui a précédé la réforme de la loi bancaire en 2006, (APSF a pu obtenir que la maturité des fonds reçus du public par les sociétés de financement soit ramenée de deux ans à une seule année.

En 2011, à l'initiative de l'APSF, BAM a admis le principe de lever cette limite réglementaire des 50%.

#### Conditions d'exploitation

En avril 1997, les Autorités Monétaires ont institué un Taux Maximum des Intérêts Conventionnels des établissements de crédit [TMIC] censé ne jamais être atteint. Ce taux, calculé de semestre en semestre, est égal au Taux d'Intérêt Moyen Pondéré [TIMP] pratiqué par tous les établissements de crédit le semestre précédent, majoré de 70% (60% à partir d'octobre 1999).

Très tôt, l'APSF a sensibilisé les Autorités sur les conséquences non pas de l'institution d'un taux maximum des intréfés conventionnels (qui se justifiait en 1977), mais sur sa définition et ses modalités de calcul. La définition du taux et ses modalités de calcul metaient les sociétés de crédit à la consommation en particulier sous un effet de ciseaux dans la mesure où les taux qu'elles facturent à la clientèle tendaient à la baisse de semestre en semestre alors que leur coût de refinancement n'évoluait pas dans les mêmes proportions.

L'APSF a soulevé la question dans le cadre notamment des réunions des organes institutionnels du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne (CNME) et des audiences qui lui ont été accordées par les Autorités. Elle a, à chaque fois, présenté un diagnostic financier complet du secteur du crédit à la consommation, montrant la détérioration des conditions d'exploitation du fait de l'évolution du TMIC et proposant des solutions.

En 2006, la définition et le mode de calcul du TMIC ont été révisés, ce qui a permis de corriger la tendance baissière de ce taux constatée depuis 1997.

L'APSF a proposé et obtenu que les possibilités de refinal cement des sociétés de financement soient améliorées. El a également obtenu la révision la définition et du mode c calcul du tau d'intéré provincue.

#### L'APSF, équité entre établissements de crédit

#### Présentation au public des opérations d'assurances

Le Code des assurances de 2002 réserve aux entreprises d'assurances et aux intermédiaires d'assurances le droit de présenter au public des opérations d'assurances. Pour ce qui est des autres personnes pouvant solliciter un agrément de l'administration pour ce faire, ledit Code a prévu une exception pour les banques qu'il cit ee vpressément contrairement aux sociétés de financement.

de financement.

L'APSF a fini par être entendue et sa persévérance, des années durant, a fini par payer

de financement.

L'APSF n'a eu de cesse depuis lors de défendre le droit desdites sociétés et ce selon deux arguments.

Premier argument : les sociétés de financement sont des établissements de crédit comme les banques et, de ce fait, les mesures applicables aux banques doivent leur être étendues.

Second argument : ces sociétés ont toujours commercialisé des produits d'assurances accompagnant leur activité de crédit. Soutenue par BAM, (APSF a fini par parêtre entendue et sa persévérance, des années durant, a fini par payer, le Ministre des Finances ayant en définitive, autorisé les sociétés de financement à présenter au public des opérations d'assurances «décès» et «invalidité» adossées à leurs opérations de crédit.

#### Radiation des créances en souffrance anciennes

LAPSF a milité auprès de la DGI pour obtenir, à l'instar de ce qui est accordé aux banques et selon les recommandations de Bank Al-Maghrib, la radiation du bilan des sociétés de financement de leurs créances en souffrance âgées, sous certaines conditions. Elle a fait valoir le fait que les mesures applicables aux banques, quand elles concernent les sociétés de financement, devaient leur être étendues.

ue manicement, ueurent eur être étreniques. La DGI s'est montrée réceptive à cet argument, donnant la possibilité aux sociétés de financement d'appliquer les règles de radiation des créances en souffrance prévues en matière d'impôt sur les sociétés pour les banques.



L'APSF a rappelé et obtenu que certaines incitations accordées aux banques le soient aux sociétés de financement.



## L'APSF, traitement fiscal approprié

#### TVA applicable aux opérations de crédit-bail

Consciente du rôle que peut jouer ce mode de financement pour le développement de l'investissement, l'APSF n'a cessé de demander que le crédit-bail puisse bénéficier d'avantages spécifiques, à l'instar des autres secteurs d'activité que les pouvoirs publics encouragent.

encouragent.
Les démarches effectuées par l'APSF auprès de l'Administration fiscale ont abouti à faire admettre la spécificité du crédit-bail en tant qu'activité de location avant tout. Aussi, les sociétés de crédit-bail ont-elles été soumises, en matière d'IS, au droit commun de 35%. De même, les sociétés de crédit-bail ont pu obtenir pour les biens qu'elles financent des dispositions avantageuses en matière de droits d'enregistrement et qu'ils bénéficient, sous certaines conditions, de l'exonération de la TVA.

certaines conditions, de l'exonération de la TVA. Depuis 2007, les incitations accordées au crédit-bail ont été levées progressivement. L'administration étant revenue sur l'exonération de TVA à l'achat et sur le remboursement du crédit de TVA, les sociétés de crédit-bail se sont retrouvées avec un volume de ce dernier de nature à mettre en peril leur existence, de l'avis même de leurs commissaires aux comptes. LAPSF a attiré l'attention de la DOI à ce suit qu'ui finalement accédé à la requête de l'APSF en proposant au législateur d'égaler le taux de TVA en amont et en aval.



#### Amortissement des biens donnés en crédit-bail

L'usage des sociétés de crédit-bail depuis l'introduction de ce métier au Maroc en 1965 consiste à amortir les biens donnés en crédit-bail sur la durée du contrat (ces biens étant inscrits dans le bilan des sociétés de crédit-bail, puisqu'elles en sont propriétaires). Il en est de même des sociétés de crédit à la consommation qui pratiquent la LOA.

A l'initiative de l'APSF, l'usage de la profession a été formellement admis et reconnu par la Direction Générale des Impôts. El Etant assurée de l'appui de BAM à ce sujet, l'APSF a bon espoir d'être entendue par la DGI en vue d'obtenir le passage à l'amortissement financier des biens donnés en crédit-bail.







# **L'APSF,** allégement des procédures administratives

Chaque fois que nécessaire, l'APSF a entrepris auprès des administrations concernées des démarches visant à améliorer les procédures. Il en a été ainsi :

• de la TGR, à propos des crédits impayés des fonctionnaires et du plan de départ volontaire des fonctionnaires à la retraite ;

- oes tonctionnaires à la retraite ;

  de la TGR te de la CMR, pour grantir la continuité des prélèvements des fonctionnaires en âge de partir à la retraite ;

  de l'administration de la justice, pour ce qui est :

  o de la publicité des contrats de crédit-bail auprès du greffe des tribunaux ;

  o du traitement des affaires contentieuses des sociétés de financement ;

- de la DGI pour ce qui est notamment :
   o du crédit de TVA ;
   o de la taxe de services communaux ;
- o de la taxe de servesé communaux;
  du Ministère des Transports, pour ce qui est de la sécurisation de l'immatriculation des véhicules automobiles financés à crédit ou en leasing;
  de l'Office des Changes, pour ce qui est :
  o du financement d'opérations de crédit-ball initiées par des unités non résidentes;
  o de l'activité de change manuel par les sociétés de transfert de fonds et leurs mandataires.

L'APSF entreprend, chaque fois que nécessaire, des démarches auprès de qui de droit pour alléger les procédures, nemanquant pas de proposer çà ou là des solutions.



#### L'APSF, sécurité des points de vente

L'APSF a accueilli, en 2009, les sociétés d'intermédiation en matière de transfert de fonds et a créé en son sein une Section dédiée, la Section Transfert de Fonds, dont l'objectif est d'organiser le mêtier et de lui réunir les conditions nécessaires à son développement.

Avant même la création formelle de leur Section au sein de l'APSF, les sociétés de transfert de fonds ont débattu des conditions minima de sécurité dans leurs agences et celles de leurs mandataires, selon des objectifs liant sécurité, efficacité commerciale, coût des investissements à consentir et délais de réalisation.

Sous la supervision de Bank Al-Maohrib et après concertation

de réalisation.

Sous la supervision de Bank Al-Maghrib et après concertation avec la Direction Générale de la Sécurité Nationale, la Section a arrêté une « Convention Ministère de l'Intérieur-Bank Al-Maghrib-APSF relative au cahier des charges minimum de sécurité dans les agences de transfert de fonds ». Cette Convention a été signée en juillet 2009.

En application des recommandations du Comité de suivi issu de la Convention entre le Ministère de l'Intérieur, BAM et l'APSF, cette dernière a élaboré un manuel décrivant les procédures de sécurité destinées à relever le niveau de prévention et d'alerte de tout risque d'agression et de tout autre sinistre.

Destiné au personnel des agences de transfert de fonds

autre sinistre.

Destiné au personnel des agences de transfert de fonds, agences propres des sociétés ou agences de leurs mandataires, ce projet privilégie un langage simple, accessible au personnel.









# **L'APSF,** engagement social

L'engagement social de l'APSF remonte formellement à l'année 2007, le Conseit de l'APSF ayant alors décidé de soutenir des actions entrant dans le cadre de l'INDH. Ainsi fut conclue une convention avec la Fondation Marocaine de l'Etudiant (FME), portant sur l'attribution de bourses d'études et d'encadrement des étudiants nécessiteux issus des orphelinats et recuellis par cette Fondation. Les résultats probants de ces étudiants ont conduit l'APSF à reconduire la convention avec la FME, avec à la clé une rallonge de l'enveloppe qui leur est destinée. Outre la FME, IAPSF compte depuis 2010, deux partenaires dont elle a décidé de soutenir les actions, à savoir la Banque Alimentaire à travers une donation et l'Association Al Jisr.



L'APSF alloue, dans le cadre de l'INDH, des budgets à des associations œuvrant pour la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes et l'abandon scolaire.

#### Conseil de l'APSF



#### PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Mohamed Amine BENGELOUN Abderrahmane BENNANI-SMIRÈS Abdelkrim BENCHERKI

#### BUREAU

PRÉSIDENT Abdallah BENHAMIDA (Dar Salaf)

VICE-PRÉSIDENTS Laila MAMOU (Wafasalaf) Aziz BOUTALEB (Maroc Leasing)

PRÉSIDENTS DES SECTIONS Aziz CHERKAOUI (Salafin)
Section Crédit à la Consommation,
Crédit Immobilier et Gestion des Moyens de paiement Karim IDRISSI KAÏTOUNI [Wafabait] Section Crédit-bait, Affacturage, Cautionnement et Mobilisation de Créances Samira KHAMLICHI (Wafacash) Section Transfert de Fonds

TRÉSORIER Adil BENZAKOUR (Taslif)

DÉLEGUÉ GÉNÉRAL

Mostafa MELSA

#### MEMBRES

Abdeslam BOUIRIG (BMCI Leasing) Driss CHÉRIF HAOUAT (Attijari Factoring) Réda DAÏFI (Maghrebail) Noureddine FADOUACH (Vivalis) Nezha HAYAT [Sogelease]
Hicham KARZAZI [Sofac]
Abdelkader RAHY [Crédit du Maroc Leasing]
Laurent TIERCELIN [Eqdom]

## Anciens membres du Conseil de l'APSF

Mohamed Amine Bengeloun (Maghrebail), Président, 1994 - 2000 Abderrahmane Bennani-Smirès (Credor), Président, 2000 - 2004 Abdelkrim Bencherki (Groupe Diac), Président, 2005 - 2013

> Mohamed Tehraoui (Chaabi Leasing), Vice-Président, 2000 - 2005

Chakib Bennani (Maghrebail), Vice-Président, 2001- 2010

Amin Benjelloun Touimi (Wafasalaf), Vice-Président, 2004 Mouna Bengeloun (Maghrebail), Vice-Prési-

dente, 2011 - 2012 Mohamed EL Kettani (Attijari), 1994 - 2005

Mohamed Torres (Eqdom), 1994 - 2004

Ahmed Boufaim (Sofac Crédit), 1994 - 2003

Ali Marrakchi (Maroc Leasing), 1994 - 2001

Rachid Benkiran (Sociétés de Caution Mutuelle), 1994 - 2001

Mohamed El Alj (Dar Ad-Damane), 1994 - 1999

Mohamed El Haloui (Sociétés de Caution Mutuelle), 1994 - 1998

Abdelaziz Benjelloun (Assalaf Chaabi du Centre), 1994 - 1998

(Wafa Immobilier), 1994 - 1996, Daniel Maurice Poulain (Sogelease), 1994 - 1995 Fadel El Alami

Abdeltif Benjelloun (Wafabail), 1996 - 1998

Abdelhamid Mrabet (Wafasalaf), 1997 - 2000

Larbi Rkiouek (Sociétés de Caution Mutuelle), 1998 - 2001

Abderrahim Labyad (Wafabail), 1999 - 2005 Amine Bouabid

(Salafin), 2001 - 2004 Hassan Bertal (BMCI Leasing), 2001 - 2002

Azzedine Bennouna (Maroc Factoring), 2001

Thierry Bonetto (BMCI Leasing), 2003 - 2005

Abdelfettah Bakhti (Maroc Leasing), 2003

Abdelmajid Bennani-Smirès (Credor), 2004

Abdellatif Abenouas

(Eqdom), 2003 - 2006

Abdelhafid Tazi (Assalaf Chaabi), 2004 - 2007

Mohamed Akodad (Chaabi Leasing), 2005 - 2007 Talal El Bellai

(Wafabail), 2006 - 2007 Mohamed Haitami (Wafabail), 2007

Salaheddine Loubaris (Assalaf Chaabi), 2007 - 2009

(Maroc Leasing), 2004 - 2010 Bachir Fassi Fehri (Sofac), 2004 - 2010

Ali Harrai

Aziz Sqalli (BMCI Leasing), 2006 - 2010

Philippe Foursy (Cetelem), 2010 - 2012

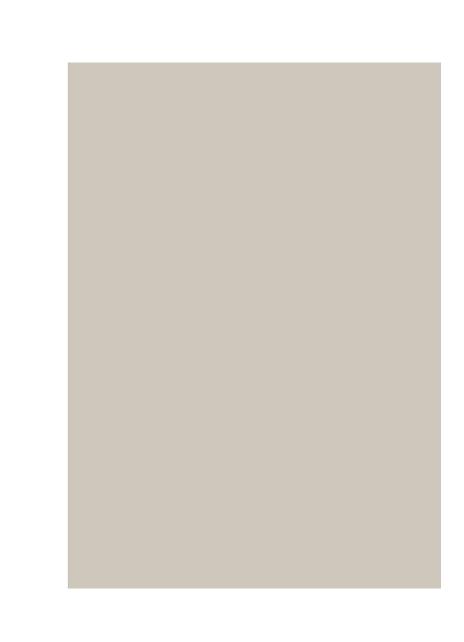
Hicham Daouk (Maroc Factoring), 2010 - 2012

Nabila Freidji (Cash One), 2010 - 2012 Abderrahim Rhiati

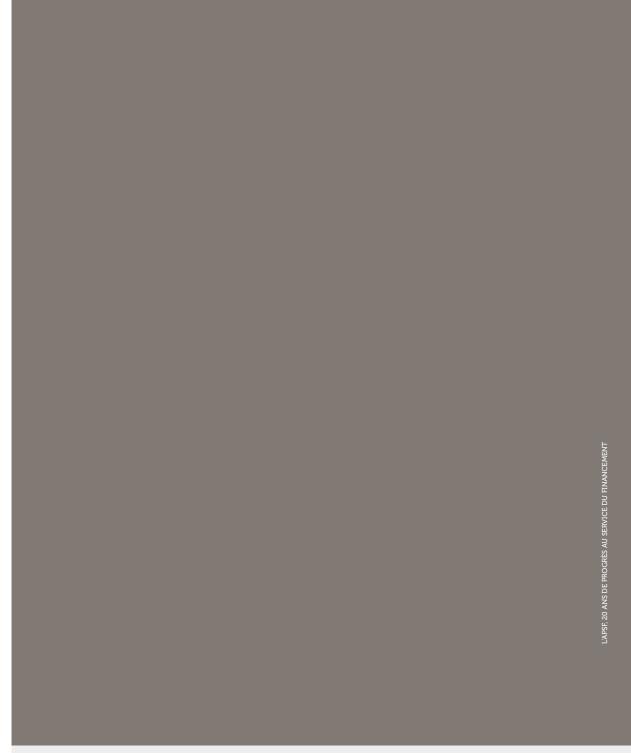
(Eqdom), 2006 - 2013 Samia Ahmidouch (Sogelease), 2007 - 2013

Amin Laraqui (FNAC) 2004 - 2014

Mohamed Chraïbi (BMCI Leasing) 2011 - 2014



Dépôt légal 2014 MO 1949 / ISBN : 978 - 9954 - 9314 - 3 - 1 / Conception Analogie / Casablanca



APSF الجمعية المهنية لشركات التمويل Association Professionnelle des Sociétés de Financement

Association instituée par la loi du 6 Juillet 1993, confirmée par la loi du 14 Février 2006